



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

COMMUNE DE SAULX-LES-CHARTREUX

SOMMAIRE

<u>Introduction</u>	3
<u>1 - Contexte macroéconomique</u>	4
<u>2 - La loi de finances pour 2024</u>	11
<u>3 - Les recettes de fonctionnement</u>	13
<u>4 - Les dépenses de fonctionnement</u>	17
<u>5 - Les niveaux d'épargne de la commune</u>	22
<u>6 - L'endettement de la commune</u>	24
<u>7 - Les investissements de la commune</u>	25

Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

1 - Contexte macroéconomique

Fin 2023, la croissance européenne au creux de la vague

En 2023, les principales économies mondiales ont évolué en ordre dispersé. L'Europe – en particulier l'Allemagne – a davantage été exposée au choc de prix énergétique, tandis que l'économie américaine a bénéficié, entre autres, d'un fort soutien budgétaire. Le rebond chinois a quant à lui été inférieur aux attentes, les moteurs traditionnels de la croissance (immobilier, investissement) paraissant essoufflés.

En Europe, le choc énergétique tend maintenant à s'estomper et l'inflation a commencé à baisser graduellement, redonnant un peu d'air à la consommation des ménages. Dans le même temps, le niveau des taux d'intérêt pèse sur l'investissement et la dépense à crédit. Fin 2023, la croissance de la zone euro pourrait se trouver au creux de la vague : l'activité resterait atone au quatrième trimestre 2023, mais le récent redressement des enquêtes de conjoncture dans l'industrie allemande suggère qu'un rebond est possible au premier semestre 2024, sur fond de reprise modérée du commerce mondial. Les écarts de croissance pourraient ainsi se resserrer entre les principales économies de la zone euro.

► 3. Croissance passée et prévue du PIB dans les principales économies
(variations trimestrielles et annuelles – pour les trois dernières colonnes – en %)

	2022				2023				2024		2022	2023	2024 (acquis)
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
France	-0,1	0,4	0,5	0,0	0,1	0,6	-0,1	0,0	0,2	0,2	2,5	0,8	0,5
Allemagne	1,0	-0,1	0,4	-0,4	0,0	0,1	-0,1	0,0	0,2	0,2	1,9	-0,1	0,3
Italie	0,1	1,4	0,3	-0,2	0,6	-0,4	0,1	0,1	0,2	0,2	3,9	0,7	0,3
Espagne	0,3	2,5	0,5	0,5	0,6	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	5,8	2,4	1,0
Royaume-Uni	0,5	0,1	-0,1	0,1	0,3	0,2	0,0	0,1	0,2	0,2	4,3	0,6	0,5
États-Unis	-0,5	-0,1	0,7	0,6	0,6	0,5	1,3	0,4	0,4	0,4	1,9	2,5	1,8
Chine	0,8	-2,3	3,7	0,8	2,3	0,5	1,3	0,4	1,1	1,1	3,0	5,4	3,0

■ Prévisions.
Source : Insee, Destatis, Istat, INE, ONS, BEA, NBSC, prévisions Insee.

1- Contexte macroéconomique

La croissance française serait hésitante fin 2023, puis un peu plus allante au premier semestre 2024

En novembre, les enquêtes de conjoncture collectées par l'Insee auprès des entreprises montrent un nouvel effritement du climat des affaires comme du climat de l'emploi. En parallèle, les premiers indicateurs « en dur » relatifs au mois d'octobre (consommation des ménages en biens, production industrielle) suggèrent une croissance atone au quatrième trimestre 2023. Après son rebond cet été, la consommation des ménages ne progresserait pas cet automne, en partie sous l'effet de températures clémentes qui ont entraîné de moindres dépenses d'énergie. La production industrielle serait également quasi stable, tandis que l'investissement fléchirait. À l'inverse, les exportations bénéficieraient ce trimestre d'importantes livraisons aéronautiques et navales. Au total sur le trimestre, la croissance serait nulle (0,0 % après -0,1 % au troisième trimestre). La croissance annuelle en 2023 s'élèverait alors à +0,8 %.

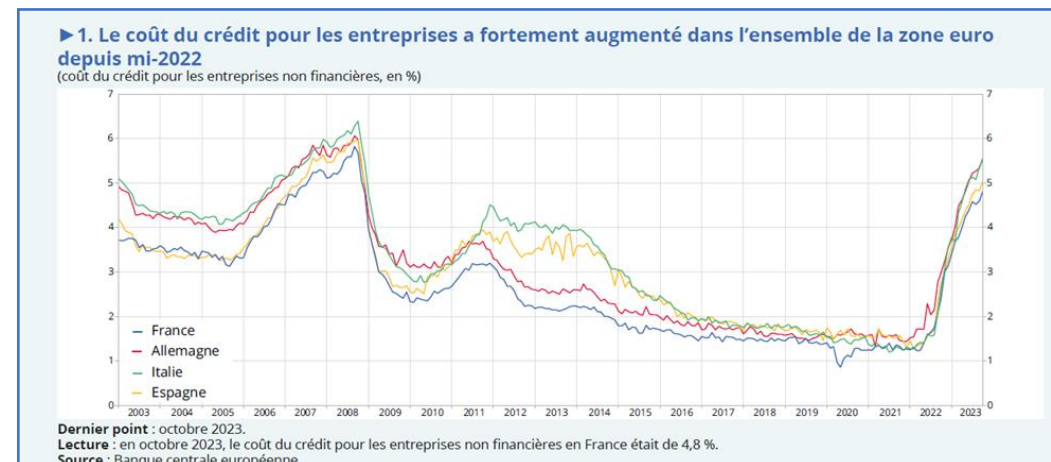
L'activité pourrait ensuite accélérer quelque peu au premier semestre 2024 (+0,2 % prévu par trimestre), à la faveur de la désinflation et d'une reprise modérée du commerce mondial, même si les effets du resserrement monétaire passé continueraient de se faire sentir sur l'investissement et notamment de pénaliser le secteur de la construction. La consommation tout comme la production industrielle repartiraient ainsi à la hausse et l'investissement des entreprises se maintiendrait tout juste. L'acquis de croissance à mi-année pour 2024 serait relativement modeste, de l'ordre de +0,5 %.

1 - Contexte macroéconomique

Les conditions de crédit pour les entreprises se durcissent dans l'ensemble des pays de la zone euro

Dans les principales économies de la zone euro, les conséquences des hausses des taux directeurs depuis mi-2022 se manifestent sur le crédit aux entreprises. Ces hausses génèrent un resserrement des critères d'octroi de crédit pour les entreprises non financières et une baisse de la demande de prêts, notamment de prêts pour investissement. Les banques françaises semblent moins percevoir ce recul que leurs homologues européennes : la baisse de la demande de prêts pour investissement y est jugée moins prononcée et les données d'enquêtes suggèrent un léger rebond au troisième trimestre 2023, la demande restant toujours en baisse.

Les crédits bancaires d'investissement restent dynamiques, mais sont en ralentissement par rapport à fin 2022. La perception du resserrement des conditions de crédit avec retard par les banques françaises pourrait s'expliquer par des caractéristiques du marché du crédit différentes de celles des autres pays de la zone euro : en particulier, la proportion des prêts à taux fixes et de longue durée dans le passif des entreprises non financières serait plus élevée en France. Toutefois, l'investissement des entreprises ralentit en France au troisième trimestre 2023, ce qui pourrait refléter le durcissement des conditions de crédit.



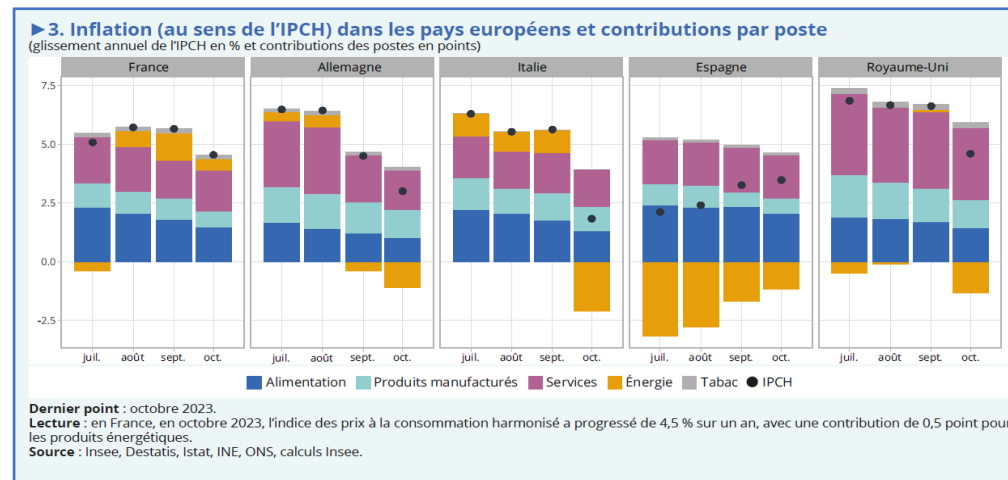
1 - Contexte macroéconomique

Reflux des tensions inflationnistes

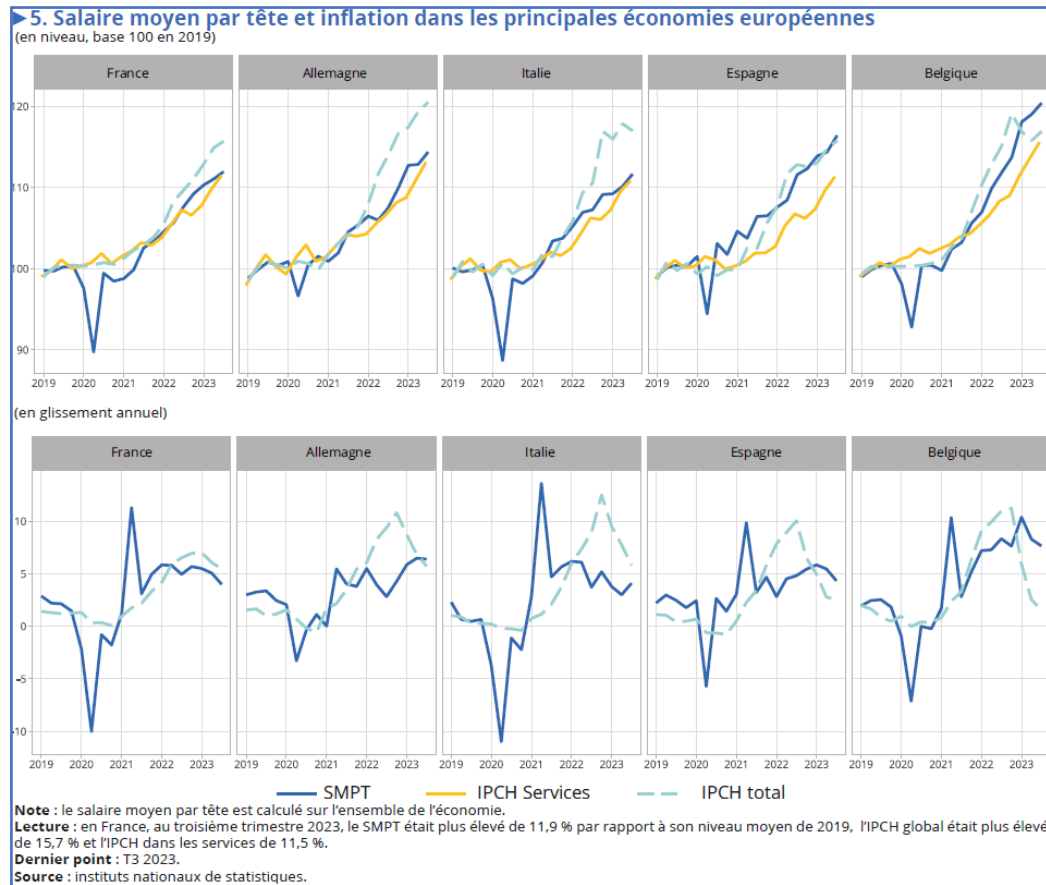
L'épisode inflationniste a pris plutôt la forme d'une « bosse » en France et d'un « pic », plus intense, chez ses principaux partenaires. Ces différences s'expliquent en partie par le calendrier et les modalités des mesures de limitation des hausses de prix, comme le bouclier tarifaire en France. Au total, et relativement à ses principaux partenaires, le cumul de la hausse des prix depuis 2019 apparaît à ce stade un peu inférieur en France (près de +16 % en octobre 2023 par rapport à 2019, s'agissant de l'indice des prix à la consommation harmonisé, contre près de +19 % pour la zone euro dans son ensemble, près de +20 % aux États-Unis et plus de +22 % au Royaume-Uni).

Si la poussée inflationniste a été plus élevée et moins éphémère que ce qui était généralement envisagé il y a deux ans, les derniers chiffres disponibles indiquent que nous ne sommes pour autant pas entrés dans une dynamique autoentretenu, du type de celle des années 70 : en particulier, l'inflation dans les services, la plus susceptible de générer une spirale prix-salaires car déterminée avant tout par le coût du travail, a été moins élevée qu'attendu jusqu'en novembre. Elle resterait un peu soutenue au cours des prochains mois mais sans pour autant accélérer.

Les indicateurs avancés (prix à la production, soldes d'opinion des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises) suggèrent que le reflux de l'inflation se poursuivrait au cours des prochains mois en France, même s'il ne serait pas forcément continu. Le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation s'établirait ainsi aux alentours de 2,5 % à partir du printemps 2024 (et un peu moins pour l'inflation sous-jacente). Après l'énergie, l'inflation baisserait ainsi nettement pour l'alimentation et les produits manufacturés – sans forcément que le niveau des prix, lui, diminue.



1 - Contexte macroéconomique



Vers un rebond du pouvoir d'achat

Après avoir ralenti au troisième trimestre 2023, le salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes accélérerait en fin d'année, à la faveur notamment de versements importants de primes de partage de la valeur. Son glissement annuel redeviendrait alors supérieur à celui de l'indice des prix à la consommation et il resterait à l'horizon de la prévision (mi-2024), même si le SMPT décélérerait au printemps en lien avec le ralentissement des prix. La revalorisation automatique du Smic début 2024 serait de l'ordre de +1,1 %.

Le pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages rebondirait au quatrième trimestre 2023, tiré par les revenus d'activité, puis resterait dynamique début 2024 sous l'effet des prestations sociales et notamment de l'indexation sur l'inflation des retraites de base. Au total en 2023, les gains de pouvoir d'achat seraient en ligne avec la croissance (+0,8 %, soit +0,3 % par unité de consommation – U. C.), avec une contribution non négligeable des revenus du patrimoine, du fait notamment des hausses de taux qui soutiennent la rémunération des épargnants. Le pouvoir d'achat des ménages devrait être plus dynamique en 2024 (+1,2 % d'acquis à la mi-2024, soit +0,8 % par U. C.).

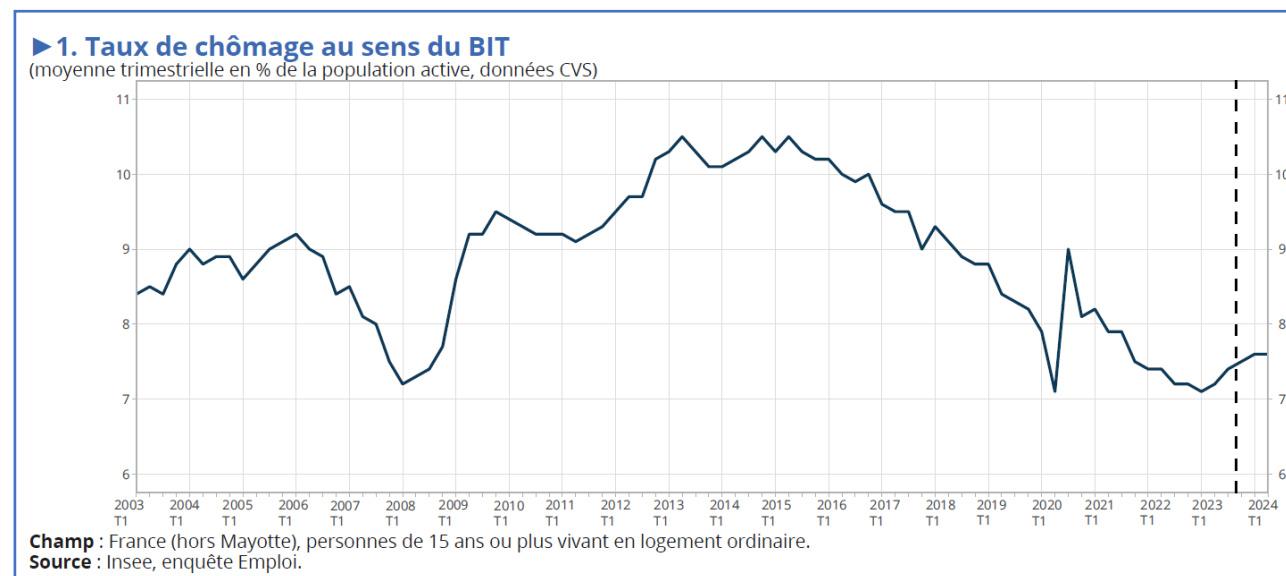
Du côté des entreprises, la hausse du coût réel du travail pèserait sur l'évolution du taux de marge fin 2023. Celui-ci rebondirait néanmoins au premier semestre 2024 sous l'effet de la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et d'une légère hausse de la productivité. Il s'établirait à 32,8 % au printemps 2024, un peu au-dessus donc de son niveau d'avant la crise sanitaire.

1 - Contexte macroéconomique

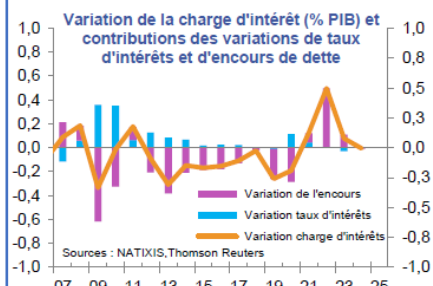
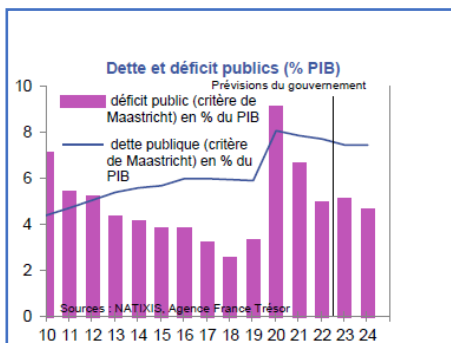
Le taux de chômage augmenterait légèrement

Depuis début 2023, l'emploi a continué de progresser mais a tout de même ralenti dans le sillage de l'activité économique. En prévision, l'emploi en alternance, qui avait nettement contribué à la hausse globale entre 2020 et 2022, resterait stable, de même que l'emploi salarié hors alternance, malgré une légère accélération au deuxième trimestre 2024, en lien avec celle de l'activité. À la mi-2024, la hausse du nombre d'emplois créés sur un an atteindrait ainsi 0,3 %, contre 1,1 % entre mi-2022 et mi-2023.

Sous l'hypothèse d'une hausse modérée de la population active, du fait notamment de l'effet de la réforme des retraites sur l'activité des seniors, le taux de chômage augmenterait de 0,1 point au quatrième trimestre 2023 et au premier trimestre 2024, jusqu'à 7,6 % de la population active, puis se stabiliserait au printemps.



1 - Contexte macroéconomique – En France



	2022	2023f	
Croissance du PIB réel	% GA	2,5	1,0
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9
Dette publique	% PIB	111,8	109,7
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0

Le retablissement des finances publics sera lent

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

D'après le Projet de Loi de Finances 2024 (PLF 2024) présenté par le gouvernement, le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards d'€ des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (-2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. **De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme** et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

2- La loi de finances pour 2024

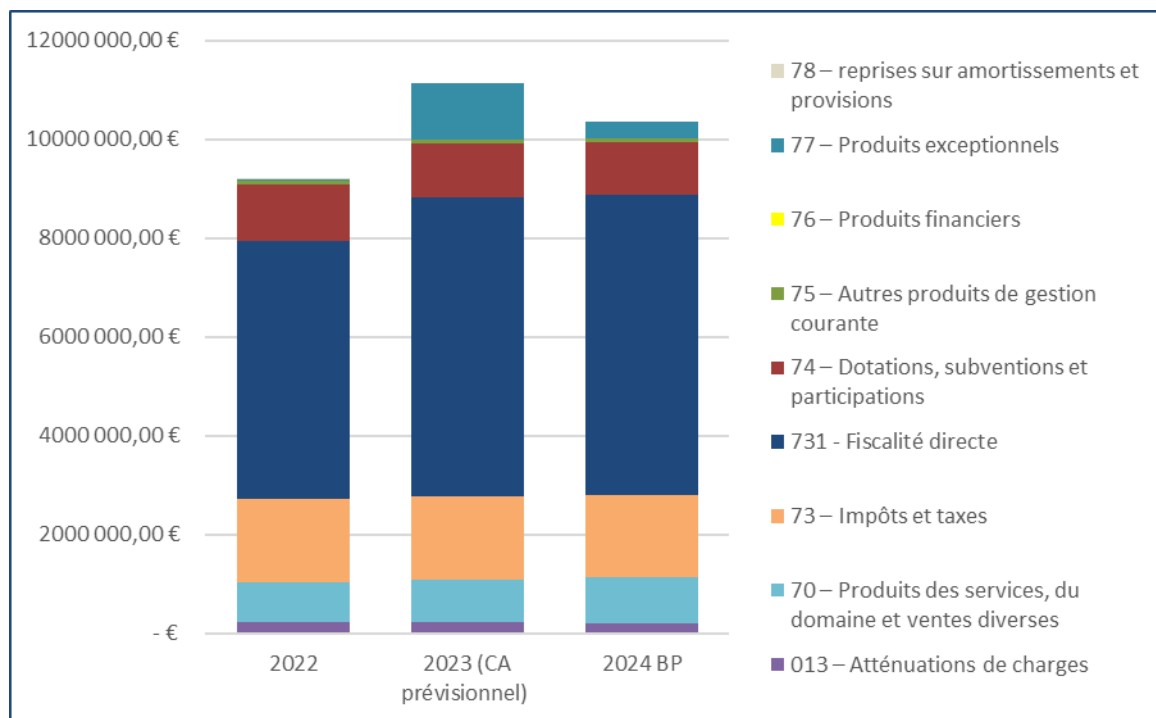
- La détermination du **Coefficient de revalorisation des valeurs locatives** est inchangée. Il reste calé sur l'IPCH constaté en glissement annuel au mois de novembre de l'année n-1. Pour 2024, il est de **+3,8%**.
- **L'objectif non contraignant de réduction des dépenses de fonctionnement de -0,5%** par an en volume est fixé.
- La **revalorisation de +320M€ de la DGF du bloc communal**. L'essentiel est affecté aux dotations de péréquation des communes (DSR pour +150M€ dont 60% affectés à la péréquation et 140M€ sur la DSU). Le solde de 30M€ est affecté à la dotation d'intercommunalité.
- **Relèvement à 15€ par habitant du montant de la dotation d'amorçage versée pendant 3 ans pour les communes nouvelles**, et pérennisation de la garantie de non-baisse (limitée à 3 ans jusqu'ici).
- La **dotations élu local (DPEL) des communes fondatrices des communes nouvelles est maintenue** jusqu'au deuxième renouvellement général des conseils municipaux. Les communes nouvelles rurales (au sens de l'Insee) de 10 000 habitants ou plus, et qui sont éligibles à la dotation de solidarité rurale (L.2334-22-2 du CGCT), pourront également conserver leur éligibilité à la dotation de solidarité urbaine, si l'une des communes fondatrices en bénéficiait l'année précédant la création de la commune nouvelle.
- Une garantie est introduite en cas de perte d'éligibilité de la part majoration de la dotation nationale de péréquation.
- Les **méthodes de répartition internes du FPIC** sur lesquelles se seront entendus les ensembles intercommunaux, **resteront applicables plusieurs années, sauf opposition**.
- La possibilité est ouverte aux communes et EPCI dont le **taux de THRS** est inférieur à 75% de la moyenne du département de le majorer « **en déliaison** » à hauteur de 5% de ce plafond, et sans le dépasser.
- Un nouveau régime zoné d'exonérations fiscales et sociales "**France ruralités revitalisation**" (FRR) est institué. Les redevances des agences de l'eau sont réformées.
- Une **compensation par l'État** est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la **taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** et, qui, dans le cadre de la **réforme du périmètre des zones tendues**, perdront cette ressource.

2 - La loi de finances pour 2024

- Le « **verdissement** » des **finances locales** est affiché à travers deux mesures :
 - L'obligation faite aux collectivités de plus de 3 500 habitants, à partir de 2024 pour les comptes administratifs et 2025 pour les budgets de ventiler leurs dépenses d'investissement dans une annexe valorisant leur « impact pour la transition écologique », selon des critères qui restent à préciser.
 - La possibilité offerte aux collectivités de plus de 3 500 habitants d'identifier, en annexe, la part de leur dette finançant ces dépenses
- Le **fonds vert est maintenu** et s'inscrit dans la trajectoire pluriannuelle des finances publiques à hauteur de 2,5 milliards d'euros par an jusqu'en 2027. Les trois principes cardinaux du fonds vert fixés à son lancement en 2023 sont confirmés :
 - Un fonds destiné aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs partenaires investis dans la transition écologique des territoires ;
 - Une gestion déconcentrée et des crédits fongibles entre les mesures pour une meilleure adaptation aux besoins des territoires ;
 - Un objectif d'accélération de la transition écologique avec une exigence forte sur la qualité et l'impact des projets ainsi que sur l'effet de levier des financements de l'Etat.
- La circulaire du 28 décembre 2023 du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, publié le 5 janvier, liste **plusieurs enveloppes pour ce fonds vert** :
 - 500 millions d'euros pour la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique et de renaturation des établissements scolaires, dont 30 % pour les établissements scolaires situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
 - 100 millions d'euros pour le soutien aux territoires d'industrie ;
 - les 90 millions d'euros prévu par le Plan France Ruralités déploiement de solutions de mobilité durable dans les territoires ruraux qui en sont dépourvus seront intégrés au fonds vert ;
 - 250 millions d'euros pour la mise en œuvre des PCAET, dans des conditions qui seront déterminées au cours du premier semestre 2024.
- L'article 1383-O B bis du CGI dans sa nouvelle rédaction, applicable à compter du 01/01/2024, précise que les communes et EPCI à fiscalité propre peuvent, par délibération, décider d'**exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les logements neufs répondant à des critères de performance énergétique et environnementale** alignés sur ceux bénéficiant de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du CGI. La durée de l'exonération est de 5 ans. La collectivité doit fixer par délibération un taux compris entre 50% et 100%. Par dérogation au I de l'article 1639 A bis du CGI, pour les impositions établies au titre de 2024, les collectivités peuvent délibérer jusqu'au 29 février 2024 pour instituer une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties répondant aux nouvelles dispositions de l'article 1383-O B bis.

3 - Les recettes de fonctionnement

Synthèse



Réalisation prévisionnel 2023 : 11,1M€, en progression de 20,9% par rapport à 2022. Cette progression s'explique en partie par la progression du produit fiscal (+0,85M€), des produits des services, du domaine et ventes diverses (+0,7M€) et des produits exceptionnels (+1,09M€).

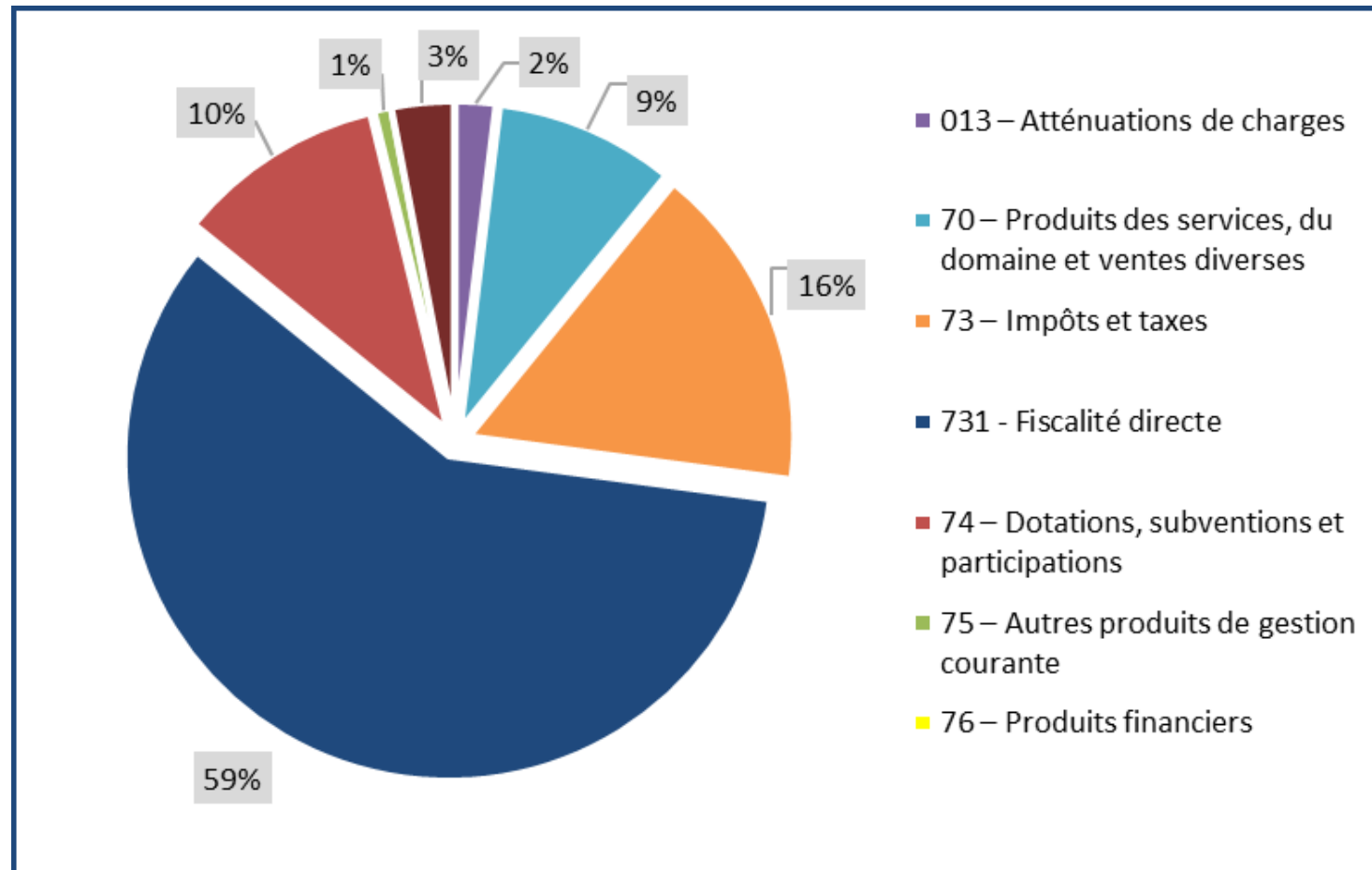
Prévision budgétaire 2024 : 10,3M€ en recul de 7,2%. Ce recul s'explique principalement par une diminution des produits exceptionnels (-0,8M€).

Focus sur les produits exceptionnels :

- 2023 : vente des parcelles dites ITM pour 1,2M€ signée
- 2024 : vente de la parcelle AC4, des parcelles AD199 et AD196, et de la parcelle ZA52 pour 0,31M€

3 - Les recettes de fonctionnement

Budget Primitif 2024



3 - Les recettes de fonctionnement

Fiscalité

Réalisation prévisionnel 2023 : 7,74M€ en progression de 12,2% (+0,8M€). A noter que les impôts directs locaux progressent de 21% (0,9M€), mais cette progression a été freinée par une diminution des droits de mutations de 45,8% (-0,24M€).

Prévision budgétaire 2024 : 7,76M€ en progression de 0,2% (0,1M€)

A noter les taux de fiscalité resteront inchangés. Une progression des bases fiscales de 3,8% (suivant l'Indice des prix à la consommation harmonisée) devrait amenée le produit des impôts directs locaux à progresser de 4,1% (0,22M€).

	Intitulé	2022	2023 (CA prévisionnel)	2024	Progression 2022-2023	Progression 2023-2024
73	Impôts et taxes	1 698 469,71 €	1 685 036,71 €	1 685 036,71 €	-0,8%	0,0%
73211	Attribution de compensation	1 593 356,71 €	1 593 356,71 €	1 593 356,71 €	0,0%	0,0%
73212 et 73215	Reversements de fiscalité et Dotation de solidarité communautaire	105 113,00 €	91 680,00 €	91 680,00 €	-12,8%	0,0%
731	Fiscalité locale	5 202 518,73 €	6 057 977,27 €	6 075 941,37 €	16,4%	0,3%
73111	Impôts directs locaux	4 474 955,00 €	5 415 963,00 €	5 622 941,37 €	21,0%	3,8%
73118 et 7318	Autres contributions directes (Rôles supplémentaires)	3 132,00 €	20 502,00 €			
73123	Taxe com additionnelle / droits de mutations	522 399,21 €	283 077,62 €	250 000,00 €	-45,8%	-11,7%
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	123 765,30 €	221 415,12 €	130 000,00 €	78,9%	-41,3%
731721	Taxe de séjour	65 181,29 €	105 067,97 €	60 000,00 €	61,2%	-42,9%
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	13 085,93 €	11 951,56 €	13 000,00 €	-8,7%	8,8%
	TOTAL	6 900 988,44 €	7 743 013,98 €	7 760 978,08 €	12,2%	0,2%

3 - Les recettes de fonctionnement

Produits des services et des domaines

	2022	2023 (CA prévisionnel)	2024	Progression 2022-2023	Progression 2023-2024
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	798 385,52 €	872 633,45 €	921 000,00 €	9,3%	5,5%

Dotations

	2022	2023	2024	Progression 2022-2023	Progression 2023-2024
74 - Dotations, subventions et participations	1 160 318,76 €	1 083 890,95 €	1 069 565,00 €	-6,6%	-1,3%

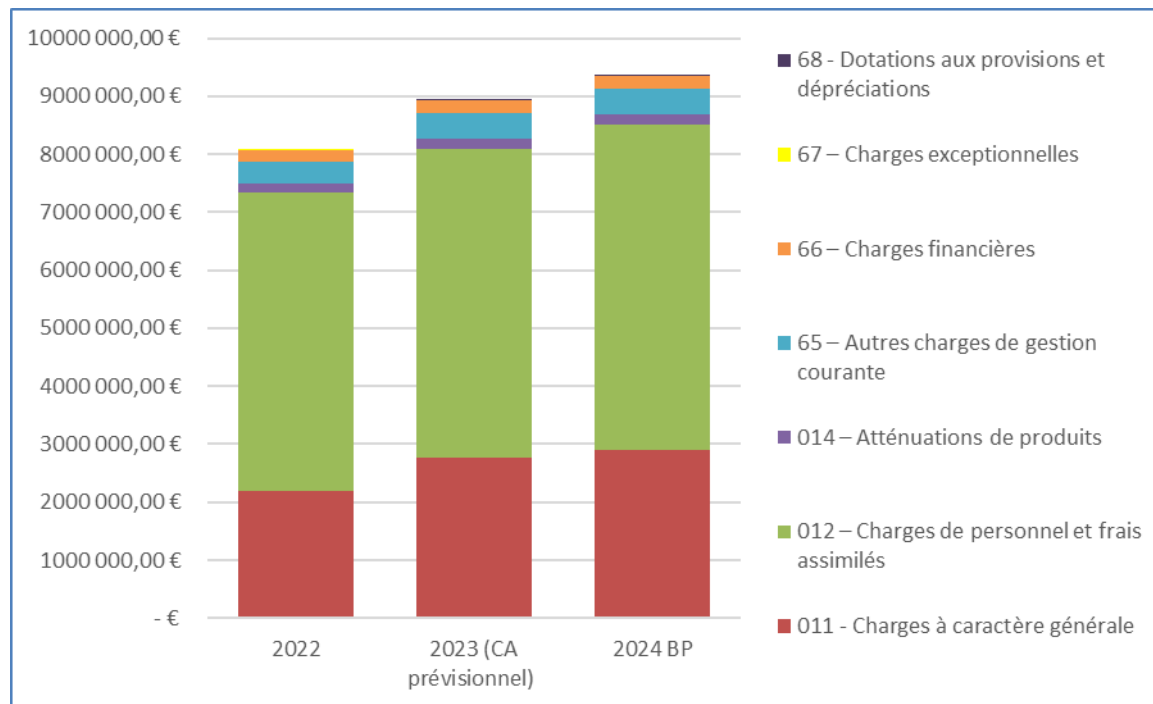
Atténuations de charges

Focus sur les atténuations de charges (Chapitre 014 en recettes de fonctionnement,) : elles atténuent les charges de la collectivité. Il s'agit principalement des remboursements reçus par l'assurance statutaire. La réalisation prévisionnelle 2023 est estimée à 212 273,51€ et la prévision budgétaire retenue pour 2023 de 180 000 €. Les charges de personnels sont retraités de ces atténuations de charges dans le calcul des ratios financiers.

	2022	2023	2024	Progression 2022-2023	Progression 2023-2024
013 - Atténuations de charges	230 683,72 €	212 273,51 €	180 000,00 €	-8,0%	-15,2%

4 - Les dépenses de fonctionnement

Synthèse



Réalisation prévisionnel 2023 : 8,9M€ en progression de 10,6%. Cette progression s'explique en grande partie par l'inflation qui a amené les deux postes principaux de dépenses à augmenter :

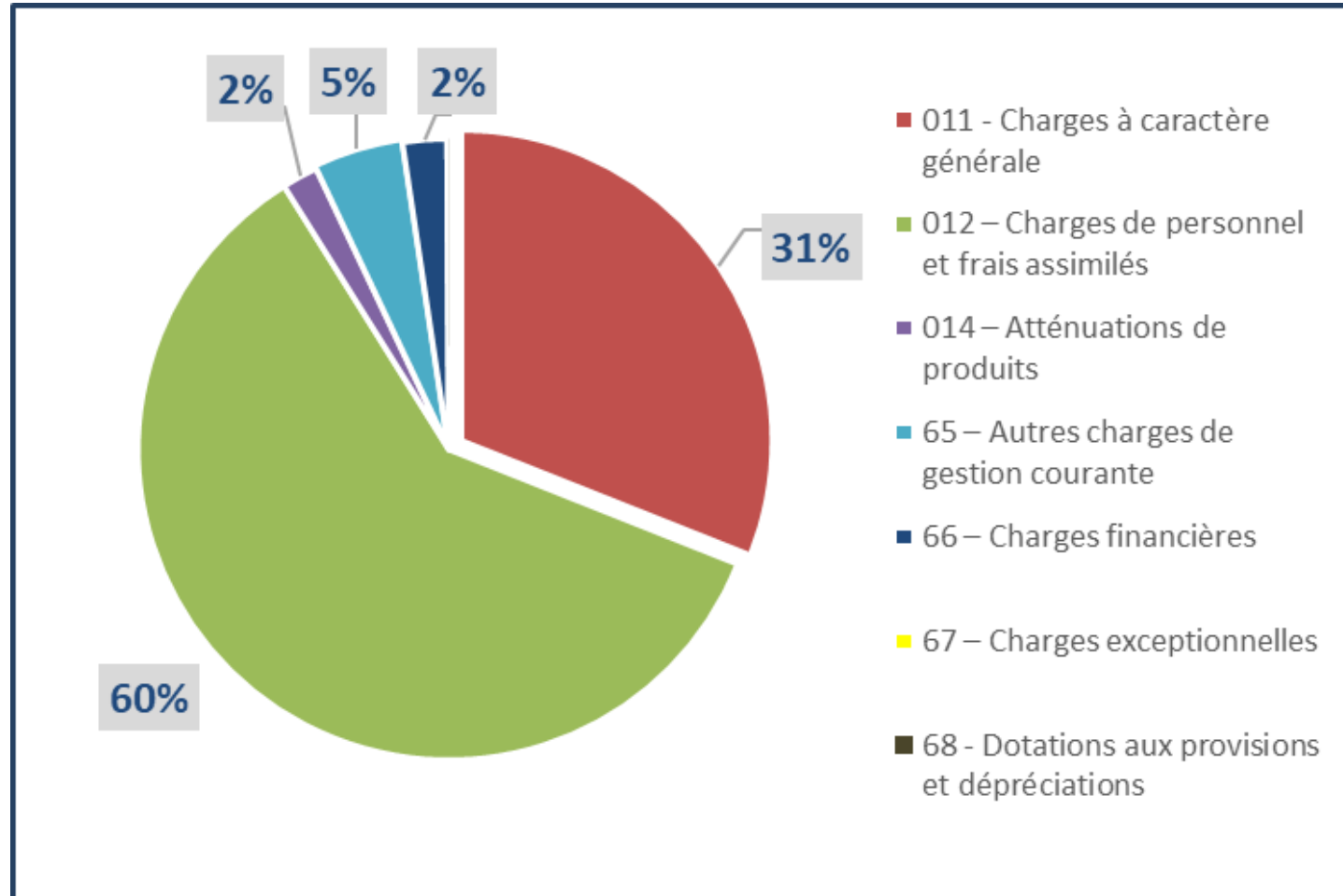
- Charges à caractère générale : +0,57M€ (+26%)
- Charges de personnel : +0,19M€ (+3,7%)

Les autres charges de gestion courante et les charges financières augmentent également en raison d'un remboursement d'acompte pour le premier et de l'emprunt de 3M€ que la commune a commencé à rembourser pour le deuxième.

Prévision budgétaire 2024 : 9,3M€ en progression de 4,6%. Les charges à caractère général progressent de 0,13M€ (+4,9%) et les dépenses de personnel de 0,28M€ (5,4%).

4 - Les dépenses de fonctionnement

Budget Primitif 2024



4 - Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

	2 022	2 023	BP 2024	Progression 2022-2023	Progression 2023-2024
011- Charges à caractère général	2 194 595,26 €	2 764 479,30 €	2 900 840,95 €	26,0%	4,9%

Réalisation prévisionnelle 2023 : 2 764 479,30€ en progression de 26%. Cette progression s'explique principalement par l'inflation de 5,2% en 2022 et 4,9% en 2023. Deux postes de dépenses ont été particulièrement contraints :

- Le poste des dépenses alimentaires : 277 000 € ont été budgété en 2023, **soit + 9 % par rapport au réalisé 2022**. La réalisation prévisionnel pour 2023 a été estimée en décembre 2023 à 300 000 €.
- Le poste des dépenses de fluides : 610 000 € (164 000 € pour le gaz et de 411 000 € pour l'électricité) ont été budgétés en 2023, **soit + 104% par rapport au réalisé 2022**. Une enveloppe complémentaire avait été retenue. La réalisation prévisionnelle pour 2023 a été estimée en décembre 2023 à 479 000 €. Ce réalisé est le résultat d'efforts faits en matière de régulation et d'une politique communale de transition écologique forte.

Prévision budgétaire 2024 : 2 900 840,95 € en progression de 4,9 %. Elles comprennent notamment :

- Une enveloppe de 540 000 € maintenue pour les dépenses de fluides malgré une baisse annoncée du prix du gaz (110 000 € de dépenses estimé). L'évolution du prix de l'électricité reste à évaluer précisément dans l'attente d'une hausse tarifaire sur 2024.
- Une enveloppe supplémentaire de 30 000 euros attribuée au fonctionnement des centres de loisirs afin d'organiser davantage de sorties, le temps des travaux.
- Une dotation supplémentaire de 20 000 € accordée au service entretien restauration, principalement pour les dépenses alimentaires et les dépenses d'entretien.
- Des moyens complémentaires accordés au service informatique pour accompagner la mise à jour des logiciels métier en mode Saas (logiciel accessible via internet).

4 - Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel

	2022	2023	BP 2024	Progression 2022-2023	Progression 2023-2024
012 – Charges de personnel et frais assimilés	5 140 079,12 €	5 330 668,94 €	5 620 000,00 €	3,7%	5,4%

Réalisation prévisionnelle 2023 : 5 330 668,94€ (+3,7%), soit, 98,7% de taux de réalisation par rapport au budget voté. Retraité des atténuations de charges, les charges de personnel pour l'année 2023 sont de 5 118 395,43€.

Prévision budgétaire 2024 : Les charges de personnel ont été évaluées à 5 620 000€. Elles comprennent notamment :

- L'effet report de l'évolution de la valeur du point d'indice
- L'effet report de l'augmentation du smic
- Les 5 points d'indice majoré supplémentaires au 1er janvier 2024
- Le remplacement des agents en arrêt de longue maladie ou en cours de reclassement
- Le budget dédié à l'accueil de deux stagiaires et d'un apprenti
- La revalorisation du RIFSEEP

4 - Les dépenses de fonctionnement

Les autres charges de gestion

	2022	2023	BP 2024	Progression 2022-2023	Progression 2023-2024
65 - Autres charges de gestion courante	390 823,24 €	442 964,90 €	434 842,96 €	13,3%	-1,8%

Réalisation prévisionnel 2023 : 442 964,90€ en progression de 13,3%. Cette augmentation trouve son explication dans la restitution de l'acompte de 62 224 € reçu en 2022 pour aider les communes impactées par l'inflation.

Prévision budgétaire 2024 : 434 842,96 € en retrait de 1,8%. Cette baisse est relative compte tenu de la dépense exceptionnelle 2023 de 73 560 €. En 2024, la **subvention au CCAS proposée est de 90 000 € (+30 000 € ; +50%)** et les **subventions aux associations de 84 132€ (+17 514€ ; +26,2%)**.

Atténuations de produits

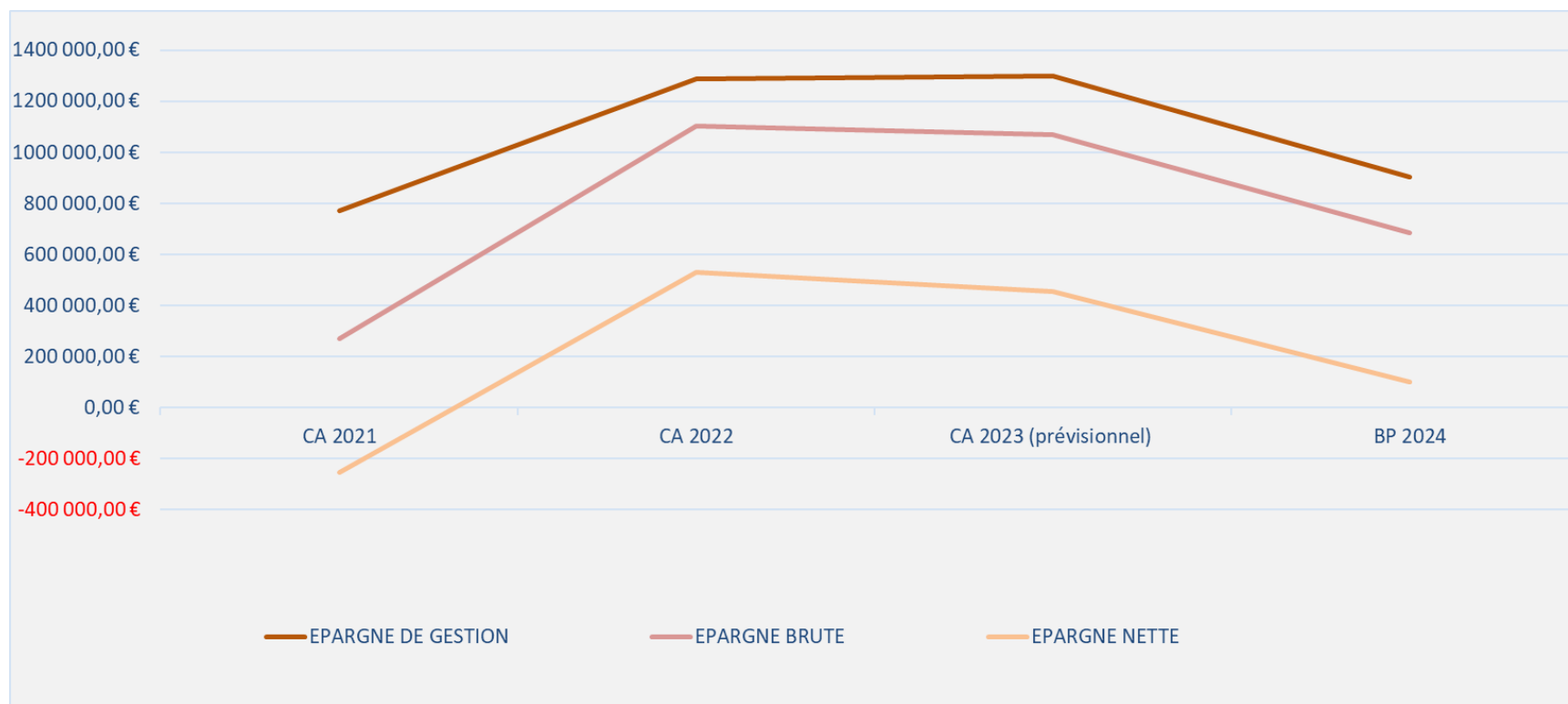
	2022	2023	BP 2024	Progression 2022-2023	Progression 2023-2024
014 - Atténuations de produits	153 021,00 €	168 447,82 €	174 200,00 €	10,1%	3,4%

Focus sur les atténuations de produits (Chapitre 013 en dépenses de fonctionnement) : elles atténuent les produits perçus par la collectivité. Il s'agit principalement du FPIC fond de péréquation intercommunal et communal. Il peut s'agir d'un reversement de produits fiscal comme la taxe de séjour. En 2024, ces reversements sont estimés à 174 200 €. Les produits de la fiscalité sont retraités de ces atténuations de produits dans le calcul des ratios financiers.

5 - Les niveaux d'épargne de la commune

	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024
011 Charges à caractère général	2 216 552,85 €	2 194 595,26 €	2 764 479,30 €	2 900 840,95 €
012 Charges de personnel (retraité des atténuations de charges)	4 820 251,56 €	4 909 395,40 €	5 118 395,43 €	5 420 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	374 610,06 €	390 823,24 €	442 964,90 €	434 842,96 €
DEPENSES DE GESTION (A)	7 411 414,47 €	7 494 813,90 €	8 325 839,63 €	8 755 683,91 €
70 Produits des services et du domaine	726 628,36 €	798 385,52 €	871 733,56 €	921 000,00 €
73 Impôts et taxes (retraité des atténuations de produits)	6 417 481,46 €	6 747 967,44 €	7 574 566,16 €	7 586 778,08 €
74 Dotations et subventions	995 821,29 €	1 160 318,76 €	1 092 574,26 €	1 069 565,00 €
75 Autres produits de gestion courante	43 184,78 €	74 817,16 €	85 480,98 €	80 000,00 €
RECETTES GESTION COURANTE (B)	8 183 115,89 €	8 781 488,88 €	9 624 354,96 €	9 657 343,08 €
EPARGNE DE GESTION (C =B-A)	771 701,42 €	1 286 674,98 €	1 298 515,33 €	901 659,17 €
66 Charges financières	193 606,63 €	191 140,12 €	229 138,20 €	215 262,58 €
76 Produits financiers	18,24 €	22,80 €	41,80 €	41,80 €
Solde financier (D= compte 76-67)	-193 588,39 €	-191 117,32 €	-229 096,40 €	-215 220,78 €
67 Charges exceptionnelles	316 427,03 €	9 751,67 €	1 538,54 €	6 500,00 €
dont 675	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €
dont 676	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77 Produits exceptionnelles	24 343,13 €	29 708,41 €	1 121 293,30 €	314 394,85 €
dont 775	16 955,00 €	11 900,00 €	1 120 249,99 €	295 500,00 €
dont 776	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
dont 777	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 894,85 €
Résultat exceptionnel (E=77-67)	-292 083,90 €	19 956,74 €	1 119 754,76 €	307 894,85 €
EPARGNE BRUTE (F = C -66-67+675+676+76+77-775-776-777)	269 074,13 €	1 103 614,40 €	1 068 923,70 €	686 438,39 €
27 Autre immo financières				
remboursement en capital (16)	521 040,92 €	575 079,34 €	613 889,14 €	586 803,00 €
dont 165	336,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
EPARGNE NETTE (G = F-16+165)	-251 630,79 €	528 535,06 €	455 034,56 €	99 635,39 €

5 - Les niveaux d'épargne de la commune

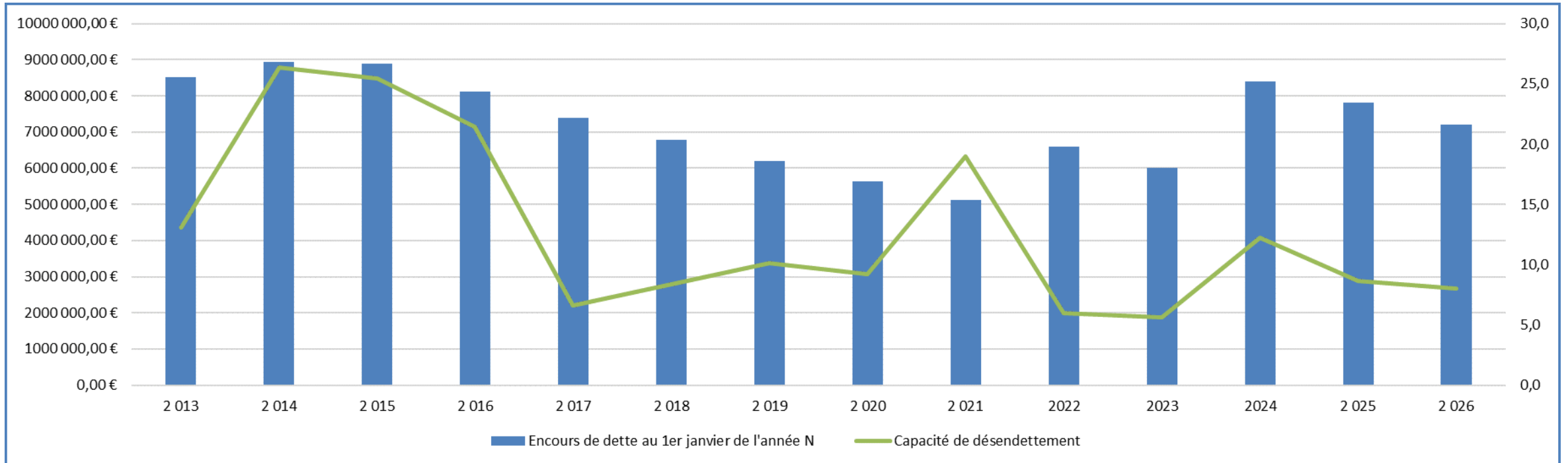


L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice ;
- L'autofinancement des investissements ;

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

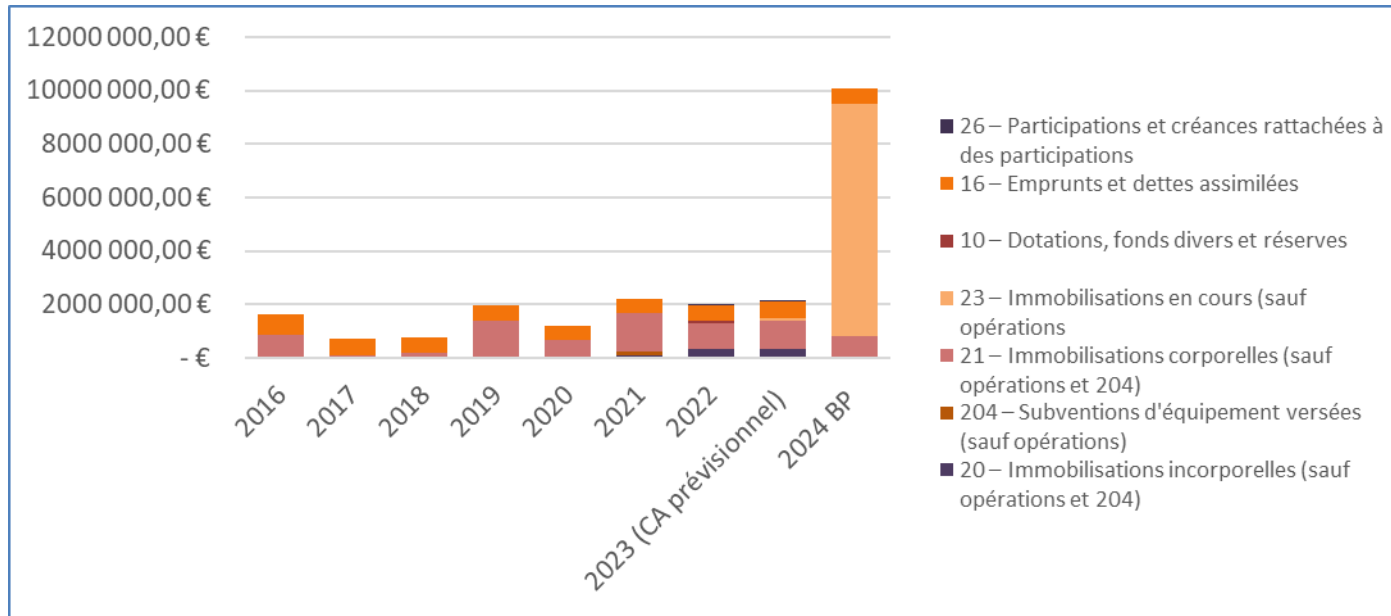
6 - L'endettement de la commune



- Dette au 1^{er} janvier 2016 : 8,2 M€
- Dette prévisionnelle au 1^{er} janvier 2026 : 7,2 M€

7 - Les investissements de la commune

Synthèse



2016-2024

Dépenses d'Equipements cumulés

17,3M€

Réalisation prévisionnel 2023 : 2,1 M€ en progression de 6,1%.

Prévision budgétaire 2024 : 10,1M€ en progression de 376 %. L'essentiel du budget d'investissement 2024 concerne les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école Anatole France.

7 - Les investissements de la commune

Les réalisations 2023

2,1M€, dont 1,5M€ de dépenses d'équipements

Les dépenses d'investissement 2023 ont été principalement :

- Travaux de l'école Anatole France (démarrage)
- Toiture de l'école Anatole France
- Deuxième tranche de la vidéoprotection
- Pose de panneaux photovoltaïques espace Jean Ferrat
- Rénovation salle Boris Vian
- Création du guichet unique en mairie
- Réfection du parking en enrobé drainant avec création de deux places PMR au cimetière ancien
- Investissement éclairage public 2023: rue de la Grille au Roi, rue du Rocher, rue Emile Fontaine, résidence de l'Arpajonnais, rue Léonardi, les boulliste, parc Jean-Marc Bernard, remplacement de luminaire et peinture
- Aménagement du haut de la division Leclerc
- Aire de jeux Arpajonnais
- Ruelle aux Fourmis travaux d'aménagement avec pose de gabion
- Ecole Eugène Leroy : remplacement des éclairages par des leds
- Ecole Eugène Leroy : Pose de panneaux photovoltaïque sur le toit de l'école Eugène Leroy (dépense engagée sur budget 2023).
- Plantations de nouveaux arbres

7 - Les investissements de la commune

Le programme d'investissement 2024

Prévision budgétaire 2024 : 10,1M€, dont 9,5M€ de dépenses d'équipements

Les dépenses d'investissement 2024 comprennent notamment :

- Ecole Anatole France
- Parc et bâtiment de la Jonchère : Démolition du porche et création d'un parking ; remise en état de la rotonde
- Programme de rénovation de l'éclairage public (programme 2020-2025)
- Tour Adam : Mise en accessibilité
- Rénovation des murs autour de l'église par du barreaudage
- Achat de deux véhicules électriques (pour les services techniques et pour le portage des repas)
- Ecole Eugène Leroy : Pose de panneaux photovoltaïque sur le toit de l'école Eugène Leroy
- Ecole Louis Mouchard : Remplacement des chaudières
- Police municipale : création d'une rampe PMR
- Remplacement des panneaux de ville
- Chemin de la Creusière : élargissement (PUP ITM)
- Cimetière : reprise de concession
- Accueil de loisirs et restauration scolaire : mobiliers
- Place Marty : pose de gabion

7 - Les investissements de la commune

Les autorisations de programme

Le conseil municipal n'a adopté qu'une autorisation de programme, celle relative à l'extension et la réhabilitation de l'école élémentaire Anatole France a été confirmé par délibération du Conseil municipal du 30 mars 2023 relatif au bilan annuel des autorisations de programme et crédits de paiement

N° 01-2022	Montant des Autorisations de Programmes	Montant des Crédits de Paiements			
		2023	2024	2025	2026
Libellé programme					
Extension et réhabilitation de l'école élémentaire Anatole France en groupe scolaire, 20 rue du Château	10 000 000 € TTC	6 500 000 TTC	500 000 € TTC	2 000 000 € TTC	1 000 000 € TTC

Cette autorisation de programme sera mise à jour en même temps que le budget primitif sera adopté. Elle prendra en compte le marché de travaux signé concernant la première tranche de ce programme ainsi que les dépenses déjà payées en 2023 et les restes à réaliser.

7 - Les investissements de la commune

Le financement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (prévisionnel)	BP 2024
20 Immobilisations incorporelles (études)	114 764,95 €	336 939,91 €	305 494,99 €	30 000,00 €
204 subventions d'investissement	118 953,17 €	6 120,09 €	10 635,06 €	0,00 €
21 immobilisations corporelles	1 444 502,00 €	957 526,25 €	1 069 038,18 €	794 400,00 €
23 immobilisations en cours (travaux)/Opérations d'équipement	0,00 €	0,00 €	104 377,43 €	8 679 258,18 €
Divers 10,13,18,26,27,	2 171,00 €	120 989,11 €	4 513,00 €	0,00 €
DEPENSES D'EQUIPEMENTS (H)	1 680 391,12 €	1 421 575,36 €	1 494 058,66 €	9 503 658,18 €
10 Dotations	265 085,32 €	215 341,12 €	234 230,04 €	250 000,00 €
13 subventions d'investissement	985 001,54 €	242 712,47 €	336 515,77 €	3 087 202,31 €
Divers 20,21				
RECETTES D'INVESTISSEMENT (I)	1 250 086,86 €	458 053,59 €	570 745,81 €	3 337 202,31 €
BESOIN DE FINANCEMENT (J=I-H)	-430 304,26 €	-963 521,77 €	-923 312,85 €	-6 166 455,87 €
EPARGNE NETTE(G)	-251 630,79 €	528 535,06 €	455 034,56 €	99 635,39 €
16 Emprunts mobilisés (K)	2 000 000,00 €	0,00 €	3 000 956,02 €	0,00 €
solde opération pour cpte de tiers (45)				
VARIATION FONDS DE ROULEMENT (L=K+G-J)	1 335 019,95 €	-423 086,71 €	3 652 927,72 €	-5 758 925,63 €
68 Dotation aux provisions et dépréciations	12 743,00 €	0,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
78 Reprises sur amortissements et provisions	47 678,00 €	5 743,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat N-1:				
Cpte 1068 de N excédent de fonctionnement capitalisés	400 000,00 €	200 000,00 €		
Cpte 002 section de fonctionnement N-1	854 182,62 €	615 635,83 €	1 382 550,03 €	2 107 546,03 €
Cpte 001 section d'investissement N-1	21 355,41 €	1 830 073,85 €	846 121,94 €	3 798 014,46 €
Résultat N-1	1 275 538,03 €	2 645 709,68 €	2 228 671,97 €	5 905 560,49 €
EXCEDENT DE CLOTURE (L+ résultat antérieur)	2 645 492,98 €	2 228 365,97 €	5 880 399,69 €	145 434,86 €

Besoin de financement 2024 :

Les dépenses d'équipements 2024 (9,5M) sont couverts par les excédents prévisionnels (5,9M€), les recettes d'investissements prévisionnelles (3,3M€), les recettes exceptionnelles (0,3M€) et l'épargne prévisionnelle de la collectivité (Epargne brute 0,1M65€)